



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Réunion biennale des États  
pour l'examen de la mise en œuvre du Programme  
d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer  
le commerce illicite des armes légères  
sous tous ses aspects**

New York, 16-20 juin 2014

**Note verbale datée du 30 juin 2014, adressée  
au Secrétariat par la Mission permanente de l'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'Organisation et, se référant à la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a l'honneur de joindre la déclaration faite à la séance de clôture par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation, Mootaz Ahmadein Khalil (voir annexe).

La Mission permanente demande que la déclaration soit considérée comme un document officiel de la Réunion et dotée d'une cote correspondante, et qu'elle soit incluse dans la note du Secrétariat sur les documents de la cinquième Réunion biennale ([A/CONF.192/BMS/2014/INF/2](#)).



**Annexe à la note verbale datée du 30 juin 2014 adressée  
au Secrétariat par la Mission permanente de l'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Représentant permanent de l'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Mootaz Ahmadein Khalil, à la séance de clôture  
de la cinquième Réunion biennale des États  
pour l'examen de la mise en œuvre du Programme  
d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer  
le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

Le 20 juin 2014

1. Je voudrais tout d'abord vous remercier des efforts que vous avez déployés pour diriger les travaux de la cinquième Réunion biennale des États. J'aimerais aussi m'associer à la déclaration du Groupe arabe faite par la délégation de l'État du Qatar et à celle du Groupe africain faite par la délégation du Nigéria.
2. Nous souhaitons tous adopter un texte équilibré prenant en compte les intérêts de tous les États et qui reste fidèle au mandat de notre réunion et à la portée du Programme d'action.
3. S'agissant du document final de la Réunion, je tiens à souligner les points suivants, soulevés par l'Égypte tout au long des négociations :
  - a) L'Égypte réaffirme une fois de plus son plein engagement dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Elle fera tout pour mettre en œuvre le Programme d'action et l'Instrument international de traçage afin de réaliser cet objectif;
  - b) Les engagements politiques des États Membres trouvent leur origine dans le texte du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. Les autres problèmes et questions ne sont que des éléments de discussion et d'examen. Toute autre décision à ce sujet d'une autre instance compétente ne devrait être prise que par consensus;
  - c) La mise en œuvre des recommandations formulées dans les documents finaux des conférences d'examen ou des réunions biennales des États s'inscrit dans le cadre de la préservation du droit de légitime défense des États conformément à l'Article 51 de la Charte et de produire et détenir des armes légères et de petit calibre, l'accent étant mis sur la souveraineté nationale des États Membres, en particulier sur leur compétence exclusive en matière de contrôle des frontières et de sécurité nationales;
  - d) Les obligations juridiques des États Membres découlent des traités ou d'autres accords contractuels internationaux auxquels ils sont parties. Dans ces conditions, il convient de rappeler que toute référence à un accord international quel qu'il soit ne crée d'obligation que vis-à-vis des États qui y sont parties.
4. La position et les réserves de l'Égypte concernant le document final de la cinquième Réunion biennale des États sont, dans les grandes lignes, les suivantes :

a) Tout d'abord, la cinquième Réunion biennale des États est chargée expressément d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action aux niveaux mondial, régional et national. Le projet de document final comporte de nombreux éléments dépassant le cadre du Programme d'action et apportant des contributions de fond provenant d'autres mécanismes et organes, parmi lesquels le Conseil de sécurité. L'Égypte souligne une fois encore qu'il faut respecter le cadre du Programme d'action pour éviter toute interférence entre différents mandats et mécanismes;

b) Toutes les mesures prévues dans le document final seront examinées du point de vue de leur adéquation avec les législations, politiques et priorités nationales, et compte dûment tenu des différences de moyens des États et de leur niveau de développement;

c) La mise en œuvre du Programme d'action se fera de façon globale et le problème de la gestion des stocks, y compris par des mesures de sécurité physique, n'entraînera pas de réorganisation des priorités convenues;

d) Les directives, critères de référence, indicateurs et politiques doivent être arrêtés collectivement par l'organe des Nations Unies compétent;

e) La mise en œuvre de ce document final ne devrait pas alourdir la charge pesant sur les pays en développement en fixant des objectifs démesurés par rapport à leurs capacités ou en prescrivant des mesures empruntées à d'autres mécanismes.

5. L'Égypte aimerait qu'il soit précisé, dans la section IV du projet de rapport de la Réunion (A/CONF.192/BMS/2014/L.3), que les débats conduits à cette occasion n'ont toujours pas permis de dégager un consensus sur les deux questions suivantes :

- Les munitions pour armes de petit calibre et armes légères et les explosifs;
- La gestion intégrée des frontières.

6. L'Égypte aimerait aussi que le rapport final rende dûment compte de la présente déclaration et que celle-ci soit considérée comme un document officiel de la Réunion.

7. L'Égypte tient à vous remercier, ainsi que votre équipe et le Secrétariat, pour vos efforts ininterrompus en la matière, et à rappeler qu'elle reste déterminée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Merci de votre attention

---